



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

25/07/2025



SOMMAIRE

1. Généralités d'exécution et condition d'exécution.....	3
1.1. Objet des travaux – situation.....	3
1.2. Calendrier de réalisation.....	3
1.3. Équipe opérationnelle.....	3
1.4. Connaissance du projet.....	3
1.5. Coordination avec les autres corps d'Etats.....	4
1.6. Stockage, protection des matériaux et ouvrages.....	4
1.7. Gravats – Nettoyage.....	4
1.8. Responsabilité de l'entrepreneur.....	5
1.9. Études et représentation des entreprises.....	5
1.9.1. Documents mis à disposition de l'entreprise.....	5
1.9.2. Documents à fournir par l'entreprise.....	5
1.10. Normes et réglementation.....	5
1.10.1. Documents de référence contractuels.....	5
1.10.2. Marques de qualité.....	6
1.10.3. Produits certifiés.....	6
1.11. Contrôles.....	6
1.12. Classement de l'établissement.....	6
2. Description des ouvrages.....	6
2.1. Descriptif succinct du projet.....	6
2.2. Allotissement.....	6
3. Description des travaux à exécuter.....	7
3.1. Plâtrerie.....	7
3.1.1. Dépose et évacuation du cloisonnement existant non conservé.....	7
3.1.2. Fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre.....	7
3.1.3. Fourniture et pose de bloc porte âme pleine stratifiée.....	7
3.2. Cloisons amovibles.....	8
3.2.1. Fourniture et pose de cloisons amovibles vitrée.....	8
3.2.2. Fourniture et pose de bloc porte simple âme vitrée.....	8
3.3. Plafond.....	8
3.3.1. Dépose soignée du faux plafond existant.....	8
3.3.2. Dépose soignée du plafond en plâtre existant.....	8
3.3.3. Dépose soignée du plafond en lame métallique existant.....	9



3.3.4. Fourniture et pose de plafond suspendu équipé en dalles minérales acoustiques sur ossature métallique.....	9
3.4. Peinture.....	9
3.4.1. Fourniture et pose de polyane de protection.....	9
3.4.2. Reprise des murs suite à la dépose de cloisons.....	10
3.4.3. Préparation et mise en peinture acrylique satinée.....	10
3.5. Sols souples.....	10
3.5.1. Dépose soignée et évacuation du sol existant.....	10
3.5.2. Ragréage et préparation des supports.....	10
3.5.3. Fourniture et pose d'un revêtement de type PVC 1.....	11
3.5.4. Fourniture et pose d'un revêtement de type PVC 2.....	11
3.5.5. Fourniture et pose de butée de porte.....	11
3.5.6. Fourniture et pose de barre de seuil métallique visé.....	11
3.6. Carrelage.....	11
3.6.1. Contrôle et préparation du support.....	12
3.6.2. Fourniture et pose d'un revêtement de type Carrelage 1.....	12
3.6.3. Fourniture et pose d'un revêtement de type Carrelage 2.....	12
4. Contrôle - Essais - Réception - Garantie.....	13
4.1. Généralités.....	13
4.2. Contrôles et autocontrôles.....	13
4.3. Essais.....	13
4.4. Remise en état des lieux.....	14
4.5. Visite préparatoire à la réception.....	14
4.6. Assistance technique de mise en service / Formation personnel.....	14
4.7. Garantie.....	14



1. Généralités d'exécution et condition d'exécution

1.1. Objet des travaux – situation

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières ont pour objet de définir les travaux et ouvrages à exécuter dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace social de restauration de l'Hôtel de Police Marius Berliet Lyon 8^{ème} (69).

1.2. Calendrier de réalisation

La réponse de l'entrepreneur devra impérativement intégrer ces délais de réalisation.

Aucun retard ne sera toléré pour faute de mise en œuvre des moyens adaptés.

Le délai global d'exécution de l'opération est fixé à 1 mois de préparation suivi de 5 mois de travaux.

Le planning détaillé des interventions sera établi durant la phase de préparation du chantier, en concertation avec l'ensemble des entreprises.

Chaque entreprise disposera de la possibilité de formuler des observations sur ce planning jusqu'à la réunion de lancement du chantier.

À l'issue de cette réunion, et sans remarques formulées, le planning sera réputé accepté sans réserve par l'ensemble des intervenants.

1.3. Équipe opérationnelle

Maître d'ouvrage

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur à Lyon 3^{ème} –
40 Rue Marius Berliet
69008 LYON

Maître d'oeuvre

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur à Lyon 3^{ème} –
40 Rue Marius Berliet
69008 LYON

SPS :

Qualiconsult

[Parc de Crécy, 5 Bis Rue Claude Chappe, 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or](mailto:lyon.qc@qualiconsult.fr)

lyon.qc@qualiconsult.fr

CT :

Qualiconsult

[Parc de Crécy, 5 Bis Rue Claude Chappe, 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or](mailto:lyon.qc@qualiconsult.fr)

lyon.qc@qualiconsult.fr

1.4. Connaissance du projet



L'entreprise s'engage à effectuer la visite sur site, obligatoire avant la remise de son offre.

Par cette visite, elle reconnaît avoir pleinement pris connaissance des conditions d'exécution, de l'environnement du projet, ainsi que de l'ensemble des prestations décrites dans le CCTP et le DPGF.

En conséquence, l'entreprise ne pourra se prévaloir d'aucune omission ou imprécision des pièces du dossier pour réclamer une majoration du prix.

Toute prestation qui ne figurerait pas dans les documents contractuels remis à l'appel d'offres, mais qui s'avérerait nécessaire en cours d'exécution, devra faire l'objet d'un devis de Travaux Supplémentaires (TS), soumis à validation préalable de la maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, l'entrepreneur devra signaler par écrit, lors de la remise de son offre, toute omission, erreur ou contradiction relevée dans les documents d'appel d'offres.

À défaut, il sera réputé avoir accepté l'ensemble des pièces du dossier et s'être engagé à réaliser toutes les prestations relevant de sa spécialité, nécessaires au parfait achèvement de l'Ouvrage.

Dans le cas où l'entreprise souhaite modifier une quantité indiquée dans le DPGF, elle devra conserver la quantité initiale dans la colonne prévue à cet effet et indiquer sa propre estimation dans la colonne "quantité proposée", sans altérer les données d'origine.

1.5. Coordination avec les autres corps d'Etats

Il est bien précisé que les entreprises soumissionnaires devront prendre connaissance de l'ensemble des dossiers concernant l'opération, tant en ce qui concerne les plans que les devis descriptifs.

L'entrepreneur devra prendre contact avec les corps d'état dont les ouvrages seront en liaison avec les siens de façon à assurer une parfaite coordination à l'exécution.

Les dimensions et longueurs des ouvrages seront relevées suivant les plans fournis dans le cadre de la présente consultation et seront contrôlées sur place.

L'entrepreneur ne pourra se prévaloir de la méconnaissance des documents contractuels pour prétendre à une majoration quelconque de son prix forfaitaire.

1.6. Stockage, protection des matériaux et ouvrages

L'entrepreneur devra aménager un ou plusieurs emplacements pour entreposer d'une façon rationnelle tous les matériaux fragiles.

Jusqu'à la réception, tous les appareils et accessoires seront protégés d'une façon efficace.

En fin de chantier, le nettoyage des supports est à prévoir par l'entreprise ainsi que l'enlèvement des protections et la remise en état des équipements abîmés.

1.7. Gravats – Nettoyage

Les entreprises de chaque corps d'état devront le nettoyage des locaux dans lesquels elles seront intervenues, ainsi que le dépôt de leurs gravois, déchets et emballages, à un emplacement fixé en accord avec la maîtrise d'ouvrage.

Chaque entreprise doit son nettoyage de chantier, comprenant gravois, chutes de matériaux, poussières etc.

Si l'origine des gravats ou salissures ne peut être établie, le nettoyage sera commandé de manière séparée par la maîtrise d'ouvrage, et réparti sur l'ensemble des marchés entreprise en réfaction de prix.



1.8. Responsabilité de l'entrepreneur

Les caractéristiques portées au présent descriptif et sur les plans sont données à titre indicatif.

Il appartiendra à l'entrepreneur d'effectuer ses propres calculs et métrés.

L'entrepreneur ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires en fin de chantier sous prétexte de divergence des métrés ou calculs initiaux et métrés ou calculs finaux.

L'acceptation par le Maître d'œuvre du projet présenté, ainsi que tous les calculs, dessins, graphiques et courbes s'y rattachant, ne diminue en rien la responsabilité de l'entrepreneur, en particulier pour l'obtention des résultats demandés au présent Cahier des charges.

L'entrepreneur devra donc définir son installation complètement en faisant tous les calculs de déterminations techniques, l'appel d'offres (Cahier des Charges) n'ayant qu'une valeur d'information.

L'entrepreneur est tenu d'obtenir les résultats contractuels ici définis par les moyens déterminés au dossier d'appel d'offres. En cas de désaccord sur les moyens à mettre en œuvre pour l'obtention des résultats demandés, l'entrepreneur sera tenu de la signaler par écrit avec la remise de son offre.

1.9. Études et représentation des entreprises

1.9.1. Documents mis à disposition de l'entreprise

Dans le cadre de la présente consultation des plans sont mis à la disposition des entreprises suivant détail en annexe.

Les plans d'exécution seront à soumettre à validation au MOE avant démarrage des travaux.

1.9.2. Documents à fournir par l'entreprise

L'entreprise devra réaliser autant que nécessaire :

- Les plans d'exécution
Les plans détaillés des installations à réaliser et les tracés des diverses canalisations seront établis par l'entreprise du présent lot, à partir des plans de coordination, des plans, schémas et devis descriptif composant le présent dossier.
- Les documents de réception
Lors de la réception des travaux, les plans de récolement et DOE seront fournis en trois exemplaires informatiques sur clé usb, et les plans d'un format supérieur à A3 sur papier. Ils proviendront de la mise à jour des plans d'exécution représentant avec exactitude le tracé des installations nécessaires à l'exploitation.

D'autre part, dans le cadre d'une démarche environnementale, l'entreprise devra fournir en fin de chantier, ou à tout moment si cela lui est demandé, les documents suivants :

- Fiche de suivi des déchets
- Fiches de sécurité des matériaux employés

1.10. Normes et réglementation

1.10.1. Documents de référence contractuels

Les travaux, de même que les fournitures du présent lot, devront dans tous les cas être conformes à la réglementation en vigueur à la date de l'établissement du présent cahier.

Sont applicables en particulier :

- Les Règles de l'Art



- Les Règles professionnelles et interprofessionnelles
- Les Règles de Calcul D.T.U. (Documents Techniques Unifiés)
- L'ensemble des normes françaises de l'AFNOR se rapportant aux ouvrages du présent lot
- Les conditions imposées du Travail et la Sécurité Sociale (Direction des Accidents du Travail)
- Le règlement sanitaire départemental

Cette liste n'est pas limitative, pour l'ensemble des textes cités ci-avant ou non, il sera toujours fait l'application de la dernière édition, avec mise à jour additive rectificative en vigueur à la date fixée pour la remise des offres.

1.10.2. Marques de qualité

Pour tous les matériaux et fournitures entrant dans les prestations du présent lot, faisant l'objet d'une marque NF, d'un label ou d'une certification AIMCC, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de la marque de qualité correspondante. Ces marques de qualité devront être portées d'une manière apparente sur les matériaux et fournitures concernées.

1.10.3. Produits certifiés

Pour tous les matériaux et fournitures ayant fait l'objet d'une certification, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de cette certification.

1.11. Contrôles

Ils seront effectués par le Maître d'œuvre au cours des travaux et après leur achèvement.

Ils ont pour but de vérifier que les installations sont conformes et que leur exécution ne présente pas de dispositions contraires aux prestations du marché décrites dans le descriptif ni aux normes en vigueur et aux règles de l'Art.

1.12. Classement de l'établissement

L'ensemble des locaux est soumis à la réglementation d'un Etablissement Recevant des Travailleurs - Code du Travail.

2. Description des ouvrages

2.1. Descriptif succinct du projet

Le projet a pour objet la modernisation de leur espace de pause, avec la volonté de créer de nouveaux espaces, en privilégiant un mobilier modulable pour répondre aux besoins d'adaptabilité et de convivialité.

2.2. Allotissement

L'opération est allotie en 5 lots :

Lot 01 – Gros œuvre démolitions



Lot 2 - Plâtrerie peinture – (présent lot)

Lot 3 Menuiseries intérieures

Lot 4 Électricité

Lot 5 Plomberie

3. Description des travaux à exécuter

3.1. Plâtrerie

3.1.1. Dépose et évacuation du cloisonnement existant non conservé

Ce poste consiste en la dépose complète et soignée, et l'évacuation de cloison plâtre y compris porte et toutes fixations existantes.

Les travaux de dépose devront être réalisés avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés

3.1.2. Fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre

Ce poste comprend la fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre de type BA18 sur ossature métallique de 48mm d'épaisseur, composée de rails et de montants en acier galvanisé y compris :

- Mise en place d'un système d'isolation en laine minérale constitué de panneaux semi-rigides d'épaisseur 48 mm disposé entre les montants
- Placage composé de plaques PPBA – épaisseur sur chaque face : 1 x 18mm
- Protection des angles saillants par une bande armée ou une cornière d'angle
- Mise en œuvre au montage de renforts verticaux ou horizontaux en masses bois ou métal, pour fixations des charges supérieures à 30 kg (l'emplacement de ces charges sera réclamé par l'entrepreneur du présent lot avant montage des cloisons)
- Joints calicot en 2 passages soignés
- Enduits ratissé 2 couches prêt à peindre
- Toutes découpes d'ajustement et d'incorporation pour appareillages électriques ou autres, sujétions de fixation et jointoiment

3.1.3. Fourniture et pose de bloc porte âme pleine stratifiée

Ce poste consiste en la fourniture et la pose d'un bloc-porte à âme pleine toute hauteur avec revêtement stratifié sur les deux faces – passage libre 90 cm minimum, y compris :

- Porte à cadre bois :
 - Matériau : Bois massif ou bois reconstitué
 - Dimensions : selon plans fournis
 - Classement feu : EI60
 - Finitions : Revêtement stratifié
 - Type d'ouvrant : Battant simple vantail, âme pleine
 - Isolation : Remplissage isolant acoustique ou thermique selon les exigences
- Quincaillerie associée :
 - Paumelles, serrure, béquilles, butée, cylindre si nécessaire
 - Modèle dito existant

3.2. Cloisons amovibles

3.2.1. Fourniture et pose de cloisons amovibles vitrée

Ce poste comprend la fourniture et la pose d'une cloison amovible vitrée toute hauteur – dimensions selon plans – type Bolmin ou équivalent, y compris :

- Structure aluminium démontable :
 - Matériau : Profilés aluminium anodisé ou thermolaqué
 - Dimensions : Toute hauteur – hauteur sous plafond fini
 - Type de pose : En tableau, en angle ou en cloison complète selon implantation
 - Finition : Thermolaquage RAL 9005
 - Type de remplissage : Double vitrage
 - Epaisseur totale : 83 à 90 mm
- Vitrage :
 - Type : Clair
 - Epaisseur : 12 mm
 - Joint d'étanchéité ou parcloles aluminium assurant la tenue et l'isolation
- Accessoires et finition :
 - Couvre-joint : Clippés RAL 9005

3.2.2. Fourniture et pose de bloc porte simple âme vitrée

Ce poste consiste en la fourniture et la pose d'un bloc-porte simple vantail à âme vitrée amovible – passage libre 90 cm minimum – pour incorporation dans cloison amovible vitrée, y compris :

- Porte à cadre aluminium amovible :
 - Matériau : Profilés aluminium anodisé ou thermolaqué
 - Dimensions : selon plans fournis
 - Type d'ouvrant : Battant simple vantail à âme vitrée pleine hauteur
 - Vitrage : Vitrage clair
 - Finition : Thermolaquage RAL 9005
 - Isolation : Performances acoustiques >43dB en Rw
- Quincaillerie associée :
 - Fourniture et pose de la quincaillerie complète adaptée aux portes amovibles : paumelles, serrure, béquilles, ferme-porte éventuel
 - Réglage, ajustement et finition compris.

3.3. Plafond

3.3.1. Dépose soignée du faux plafond existant

Cette prestation comprend la dépose soignée et l'évacuation de plafond suspendu démontable constitué de dalles en laine de roche, fixées sur une ossature métallique apparente y compris dépose de tous les éléments de fixation et cornières de rive.

Les travaux de dépose devront être réalisés avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés

3.3.2. Dépose soignée du plafond en plâtre existant

Cette prestation comprend la dépose soignée du plafond en plâtre existant dans toute la zone définie y compris le démontage minutieux des plaques et éléments en plâtre, en veillant à ne pas endommager les structures porteuses ni les installations techniques environnantes.

Les travaux de dépose devront être réalisés avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés



3.3.3. Dépose soignée du plafond en lame métallique existant

Cette prestation comprend la dépose soignée du plafond en lames métalliques existant sur l'ensemble de la zone concernée.

Les travaux comprennent le démontage des lames métalliques, la dépose de la structure porteuse (ossature, suspentes, etc.) ainsi que la déconnexion éventuelle des équipements intégrés (éclairage, ventilation, détection incendie) y compris la protection des ouvrages conservés (cloisons, murs, sols, réseaux techniques), évacuation de l'ensemble des matériaux en décharge agréée et nettoyage complet en fin d'intervention.

Les travaux de dépose devront être réalisés avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

3.3.4. Fourniture et pose de plafond suspendu équipé en dalles minérales acoustiques sur ossature métallique

Cette prestation comprend la fourniture et pose de plafond suspendu démontable constitués de dalles en laine de roche, fixées sur une ossature métallique apparente.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- Marque :	ROCKFON
- Référence :	EKLA
- Finition :	Dalles en laine de roche finies en usine
- Décor :	
- Dimensions :	600X600
- Ossature :	T15
- Classement au feu :	Euroclasse A1
- Absorption acoustique :	$\alpha_w = 0.90$

La prestation comprend :

- La pose des ossatures apparentes en acier galvanisé laqué blanc de type T 15 mm
- Fixation par suspentes réglables par tiges filetées fixées mécaniquement en sous-face de dalle
- La pose de cornières de rives en acier galvanisé laqué blanc
- Le maintien des plaques sur l'ossature par clips
- Toutes découpes nécessaires pour adaptation des dalles et intégration des équipements techniques des autres lots
- Les plans d'exécution (calepinage) seront établis par l'entreprise et transmis à la maîtrise d'œuvre pour validation

3.4. Peinture

3.4.1. Fourniture et pose de polyane de protection

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un revêtement polyane épais de protection pour le chantier y compris pose étanche au scotch vertical ou horizontale.

Le polyane devra être suffisamment résistant pour la durée complète du chantier, et devra être changé en cas de déchirement. Compris dépose en fin de phase de chantier.



3.4.2. Reprise des murs suite à la dépose de cloisons

La prestation comprend la reprise des murs en lieu et place des cloisons plâtre déposées y compris comblement et/ou reprise soignée au plâtre, ponçage et finitions des murs et cloisons existants suite à la dépose des cloisons.

3.4.3. Préparation et mise en peinture acrylique satinée

Cette prestation comprend la préparation et la mise en peinture acrylique deux couches sur murs, cloisons et plinthes comprenant :

- Préparation des supports y compris ponçage éventuel
- Reprise des trous et imperfections à l'enduit plâtre
- Mise en œuvre de toute sous-couche éventuelle adaptée au support
- Mise en œuvre d'une couche d'impression en peinture diluée
- 2 couches de finition en peinture acrylique satinée, coloris à définir avec la maîtrise d'œuvre
- Toutes sujétions de mise en œuvre pour obtenir un résultat parfait

Sur les plinthes sera prévue une peinture adaptée au support.

Les portes à peindre, couvre-joints, angles et cadres seront également traités à la peinture glycéro.

3.5. Sols souples

3.5.1. Dépose soignée et évacuation du sol existant

Ce poste consiste en la dépose soignée et l'enlèvement du revêtement type PVC soudé.

Les travaux de dépose devront être réalisés avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

3.5.2. Ragréage et préparation des supports

Cette prestation consiste en la préparation des supports et le ragréage des sols.

Avant la pose des revêtements de sols neufs, l'entrepreneur mettra en œuvre sur les supports carrelage existants, un enduit de lissage et de ragréage de sol, y compris :

- Préparation des supports : Elimination par grattage ou ponçage de toutes traces de peinture, plâtre, laitance de béton, colle, cire, vernis, puis dépoussiérage par aspiration
- Toutes les sujétions d'application du produit conformément aux prescriptions du fabricant et au cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs (cahier du CSTB n°2843)
- L'épaisseur d'application devra être suffisante pour être conforme à l'indice d'usure par impact du revêtement associé
- Application du produit de ragréage auto lissant à la lisseuse inox

Sujétions particulières :

Fourniture et application sur les supports poreux et très lisses d'une couche primaire d'accrochage du type IBOTAC non diluée

Traitement des points singuliers tel que limite de revêtement ou traitement des émergences conformément aux prescriptions du fabricant

Les travaux s'entendent compris toutes sujétions de parfaite finition d'ensemble



3.5.3. Fourniture et pose d'un revêtement de type PVC 1

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lames y compris :

- La pose des lames à l'aide d'un produit adhésif appliqué à la spatule ou au rouleau. Le produit utilisé devra bénéficier d'un Avis Technique de pose et devra être compatible avec le revêtement associé. Le temps de gommage devra obligatoirement être respecté.
- Toutes sujétions de découpes et d'adaptations au droit des pièces devant recevoir ce type de revêtement
- Protection par fourniture et pose sur les revêtements d'un film polyane pendant la durée totale des travaux des autres corps d'état y compris manutention pour adaptation

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	GERFLOR
Référence :	1274
Teinte / Décor :	Lounge Oak Chestnut
Dimensions :	23x150 cm
Épaisseur totale :	2,5 mm
Classement UPEC :	U3 P3 E2 C2
Réaction au feu :	Bfl-S1 selon la norme EN 13501-1

3.5.4. Fourniture et pose d'un revêtement de type PVC 2

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de revêtement de sol PVC en dalles y compris :

- La pose des dalles à l'aide d'un produit adhésif appliqué à la spatule ou au rouleau. Le produit utilisé devra bénéficier d'un Avis Technique de pose et devra être compatible avec le revêtement associé. Le temps de gommage devra obligatoirement être respecté.
- Toutes sujétions de découpes et d'adaptations au droit des pièces devant recevoir ce type de revêtement
- Protection par fourniture et pose sur les revêtements d'un film polyane pendant la durée totale des travaux des autres corps d'état y compris manutention pour adaptation

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	GERFLOR
Référence :	0868
Teinte / Décor :	Bloom Uni Taupe
Dimensions :	61x61cm
Épaisseur totale :	2,5 mm
Classement UPEC :	U3 P3 E2 C2
Réaction au feu :	Bfl-S1 selon la norme EN 13501-1

3.5.5. Fourniture et pose de butée de porte

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de butée de porte : une par vantail assortie à la quincaillerie des blocs porte y compris fixation par vis dans le sol.

3.5.6. Fourniture et pose de barre de seuil métallique visé

Cette prestation consiste en la fourniture et pose visée de seuils de porte inox de largeur 0,3 cm. y compris toute découpe d'ajustement et sujétions pour une finition parfaite.

3.6. Carrelage



3.6.1. Contrôle et préparation du support

Cette prestation comprend le contrôle complet du support avant la pose du carrelage, ainsi que les travaux de préparation nécessaires pour garantir une bonne tenue du revêtement, conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions du DTU 52.2.

Ce poste comprend :

- Vérification de la planéité, de la propreté et de la solidité du support
- Vérification de la planéité, de la propreté et de la solidité du support
- Contrôle de l'absence de poussières, laitance, graisses ou humidité excessive
- Nettoyage et dépoussiérage complet du support
- Ponçage ou grattage localisé si besoin
- Application d'un primaire d'accrochage adapté
- Réparations ponctuelles si le support présente des défauts
- Signalement au maître d'œuvre si le support est jugé non conforme

3.6.2. Fourniture et pose d'un revêtement de type Carrelage 1

Cette prestation consiste en la fourniture et la pose complète d'un revêtement de sol en carrelage, y compris tous accessoires, produits de mise en œuvre, découpes, finitions et nettoyages, conformément aux plans et aux prescriptions techniques.

- La pose des carreaux à l'aide d'une colle à carrelage adaptée. Le produit utilisé devra bénéficier d'un Avis Technique de pose et devra être compatible avec le revêtement associé. Le temps de gommage devra obligatoirement être respecté.
- Toutes sujétions de découpes et d'adaptations au droit des pièces devant recevoir ce type de revêtement
- Les joints seront réalisés à l'aide d'un mortier joint hydrofugé, teinté dans la masse, assorti au carrelage et appliqué conformément aux prescriptions du fabricant.
- Protection par fourniture et pose sur les revêtements d'un film polyane pendant la durée totale des travaux des autres corps d'état y compris manutention pour adaptation

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	MARAZZI
Référence :	M1F8
Série :	Mystone Lavagna
Teinte / Décor :	Blanc / Finition structuré
Matière :	Grès cérame
Dimensions :	60 x 60 cm
Épaisseur totale :	10 mm
Classement UPEC :	U4 P4+

3.6.3. Fourniture et pose d'un revêtement de type Carrelage 2

Cette prestation consiste en la fourniture et la pose complète d'un revêtement de sol en carrelage, y compris tous accessoires, produits de mise en œuvre, découpes, finitions et nettoyages, conformément aux plans et aux prescriptions techniques.

- La pose des carreaux à l'aide d'une colle à carrelage adapté. Le produit utilisé devra bénéficier d'un Avis Technique de pose et devra être compatible avec le revêtement associé. Le temps de gommage devra obligatoirement être respecté.
- Toutes sujétions de découpes et d'adaptations au droit des pièces devant recevoir ce type de revêtement
- Les joints seront réalisés à l'aide d'un mortier joint hydrofugé, teinté dans la masse, assorti au carrelage et appliqué conformément aux prescriptions du fabricant.
- Protection par fourniture et pose sur les revêtements d'un film polyane pendant la durée totale des travaux des autres corps d'état y compris manutention pour adaptation

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :



Marque :	MARAZZI
Référence :	MOEO
Série :	Memento
Teinte / Décor :	Silver / Finition satiné
Matière :	Grès cérame
Dimensions :	60 x 60 cm
Épaisseur totale :	10 mm
Classement UPEC :	U4 P4

4. Contrôle – Essais – Réception – Garantie

4.1. Généralités

Les essais seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux, suivant un planning établi par le Maître d'œuvre.

Les essais et contrôles sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot qui fournira les procès-verbaux de chaque essai

4.2. Contrôles et autocontrôles

En cours et en fin de travaux, il sera procédé à des contrôles quantitatifs et qualitatifs des fournitures et mises en œuvre par rapport aux pièces du marché de l'entreprise.

Si les résultats constatés ne sont pas satisfaisants, l'entrepreneur sera tenu de recommencer dans le délai de huit jours, tous les remplacements, modifications, réparations ou adjonctions nécessaires, le tout à ses frais.

Après exécution de ces ouvrages, il sera procédé à de nouveaux essais, si ces derniers ne sont pas encore satisfaisants, l'installation pourra être refusée en tout ou partie suivant dire d'un expert choisi, d'un commun accord par les deux parties.

Dans ce cas, l'entrepreneur supportera, par ailleurs, les dépenses de toutes natures résultant de la mauvaise qualité de son installation.

Tous les essais pourront être différés tant qu'une part quelconque des fournitures ou travaux ne sera pas acceptée ; les conséquences en découlant restent à la charge de l'entreprise.

Toute défectuosité constatée sera immédiatement réparée par l'entrepreneur à sa charge.

Les résultats feront l'objet d'un rapport détaillé signé par les représentants de l'entrepreneur et Maître d'œuvre.

Toutes les manœuvres seront exécutées par le personnel de l'entrepreneur, sous sa responsabilité, chaque essai pouvant être répété deux ou plusieurs fois.

4.3. Essais

Les essais porteront sur le fonctionnement de tous les équipements posés par le présent lot avec fourniture de procès-verbaux.

L'entrepreneur doit mettre à la disposition du Maître d'œuvre tout le personnel et les appareils de mesure nécessaires à la réalisation des vérifications et des essais.

Les appareils de mesure doivent être agréés au préalable par des agents techniques chargés de la réception.



4.4. Remise en état des lieux

Les installations de chantier, le matériel et les matériaux en excédent, ainsi que tous autres gravois et décombres devront être enlevés en fin de chantier par l'entrepreneur, et les emplacements mis à disposition remis en état.

L'ensemble des emplacements remis en état et le chantier totalement nettoyé devront être remis au maître de l'ouvrage au plus tard le jour de la réception.

Il est d'autre part stipulé que, tant que les installations de chantier établies sur l'emplacement mis à disposition de l'entreprise ne seront pas démontées et les lieux remis en état, l'entrepreneur restera seul responsable de tous les dommages causés aux tiers sur le chantier.

4.5. Visite préparatoire à la réception

Elle ne pourra être réalisée qu'après visite préparatoire et essais satisfaisants.

Elle sera prononcée par le Maître d'œuvre lors d'une réception unique tous corps d'état, qui marquera sa prise en charge des installations (voir chapitre ci-après sur les modalités de garantie).

Pendant la période s'écoulant entre l'achèvement des travaux et la réception, le fonctionnement des installations s'opérera sous la responsabilité de l'entrepreneur.

4.6. Assistance technique de mise en service / Formation personnel

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour assurer à sa charge, l'assistance technique de mise en service pour les prestations de son lot. Elle devra prévoir la formation du personnel de maintenance.

4.7. Garantie

La période de garantie commence le jour de la réception globale de l'opération.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur est tenu de remplacer, à ses frais, tous les éléments qui seraient reconnus défectueux et de prendre à sa charge les travaux connexes, consécutifs des autres corps d'état.

Les remplacements devront s'effectuer dans un délai de 5 jours à partir d'une lettre lui notifiant ces travaux. Dans le cas d'urgence, ce délai est réduit à l'instantané.

L'entrepreneur demeurera responsable de tous les accidents qui pourront résulter de la fabrication, de la combinaison ou de l'installation de ses appareils, ainsi que des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par suite de ces accidents.

S'il survient, pendant le délai de garantie, une avarie dont la réparation incombe à l'entrepreneur, un procès-verbal circonstancié sera dressé et lui sera notifié.

S'il négligeait de faire la réparation dans le délai fixé, l'avarie serait réparée d'office à ses frais.